

Atelier de Rabat

Bilan de la CdP-21 et Perspectives pour la CdP-22

Mars 2016

Contexte

La Conférence de Paris sur le climat tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015 a permis de conclure un accord international engageant pour la première fois de manière légalement contraignante les 196 Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) dans la lutte contre le changement climatique.

Cet Accord a pour objectif de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines «nettement en dessous » de 2°C par rapport aux niveaux de température de l'ère préindustrielle d'ici à 2100 et de poursuivre les efforts pour limiter ce réchauffement à 1,5°C. Par ailleurs, cet Accord devra contribuer à renforcer l'adaptation et à rendre tous les flux financiers compatibles avec un scénario de développement à faible émission de carbone et résilient aux changements climatiques.

L'Accord de Paris constitue une avancée décisive dans les efforts mondiaux pour lutter contre les changements climatiques, mais le travail n'est pas terminé. Il a été adopté comme annexe de la décision 1/CP.21 qui contient également un certain nombre de provisions et mandats devant être mis en œuvre pour garantir son entrée en vigueur ainsi que le développement de règles, procédures et mécanismes additionnels nécessaires à son opérationnalisation. De ce fait, l'Accord de Paris lance dès 2016 à un nouveau cycle de négociation technique à conduire en parallèle avec un agenda devant préparer les Etats à sa mise en œuvre.

L'atelier bilan de décryptage de la CdP 21 et d'identification des perspectives de la CdP-22, tenu à Rabat du 9 au 11 mars 2016 a permis aux représentants et experts des gouvernements et Etats membres de la Francophonie de définir les priorités à trois niveaux : 1) celui de la négociation technique post-Paris, 2) celui des mécanismes et modalité d'appui à la mise en œuvre et 3) celui des activités de sensibilisation et de communication, en vue d'élaborer une feuille de route.



Négociation post Paris

Mécanisme d'appui à la mise en oeuvre

Sensibilisation et communication

L'élaboration de la feuille de route a bénéficié de trois contributions :

- Les priorités initiales de la future présidence de la CdP-22, telles qu'identifiées par le comité de pilotage de la CdP -22
- Les priorités initiales du groupe Afrique telles qu'ébauchées lors de la réunion des coordinateurs thématiques au Cap du 20 au 22 Février 2016,
- Les priorités énoncées par les ministres et les participants à l'atelier de Rabat

Les priorités intégrées dans la présente feuille de route restent préliminaires et sont susceptibles d'un ajustement au fur et à mesure d'une meilleure compréhension des priorités collectives pour Marrakech.

1) Priorités des négociations Post Paris

Les priorités des négociations en 2016 sont déterminées à trois niveaux :

- Les mandats de la conférence de Paris ainsi que des décisions antérieures de la conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de la Conférence des Parties servant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto pour la CdP-22 /RdP-12 de Marrakech¹ ;
- Un effort d'alignement des priorités de la présidence Marocaine avec les priorités du groupe des négociateurs africains ;
- Un effort de prise en compte des priorités et des préoccupations de l'ensemble des Parties par la Présidence Marocaine.

Les sujets prioritaires pour un paquet de Marrakech réussi incluent :

- La démonstration de progrès sur l'Agenda Pré 2020
- Le renforcement de l'ambition des contributions déterminées au niveau national (CDN)
- Des avancées concrètes sur l'Adaptation² au niveau de la cohérence institutionnelle et des financements

¹ Voir tableau en annexe

² Les participants à atelier de Rabat ont montré un intérêt particulier pour le suivi du mandat conféré dans la décision 1/CP.21 paragraphe 43, lequel demande au Comité de l'adaptation, compte tenu de son mandat et de son deuxième plan de travail triennal, et en vue de formuler des recommandations pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa première session : a) d'examiner, en 2017, les activités des dispositifs institutionnels relatifs à l'adaptation mis en place au titre de la Convention en vue de déterminer comment améliorer, le cas échéant, la cohérence de leurs activités, de manière à

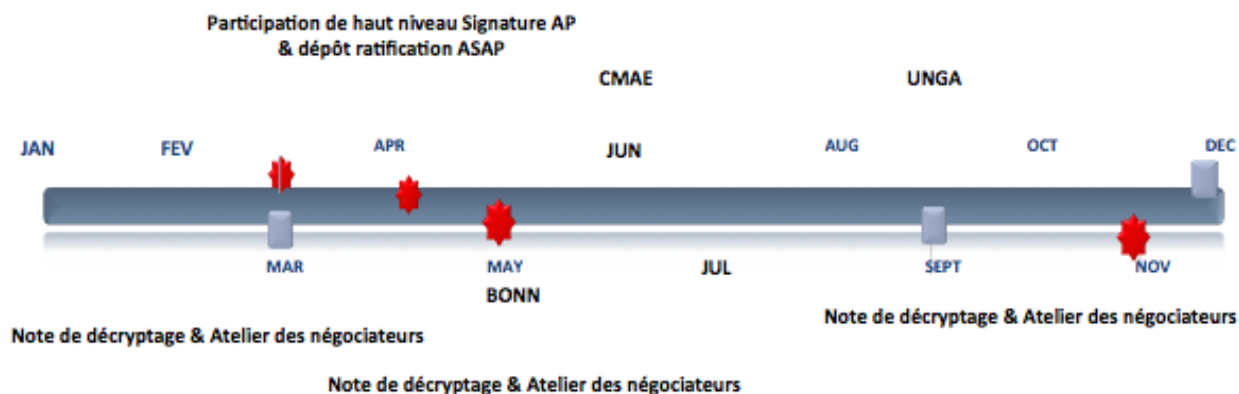
- Un effort global en faveur du renforcement des capacités
- Une meilleure efficacité du soutien au développement et au transfert des technologies, ainsi que
- Qu'un accès amélioré ou facilité aux sources de financements

En ce qui concerne l'ambition pré 2020, les participants ont noté la nécessité pour Marrakech de :

- Renforcer les initiatives en cours et démarrer de nouvelles initiatives ;
- Renforcer la mobilisation des partenaires en faveur de ces initiatives ;
- Organiser un événement pour présenter les progrès sur la mise en œuvre de l'initiative Africaine sur les énergies renouvelables ;
- Opérationnaliser l'initiative africaine sur l'adaptation, et
- Lancer potentiellement de nouvelles initiatives, notamment sur : le renforcement des capacités et l'alignement des flux d'investissement avec des scénarios à bas émissions de gaz à effet de serre.

En 2016, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à travers l'Institut de Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) pourra continuer à apporter au cours des deux sessions de négociations officiellement prévues cette année en Mai (Bonn) et en Novembre (Marrakech), son soutien à la négociation en offrant aux délégations et experts de ses pays membres le cadre nécessaire pour faciliter les échanges pour la préparation aux sessions ainsi que les débriefings du processus.

répondre de façon adéquate aux besoins des Parties; et b) d'étudier des méthodes pour évaluer les besoins d'adaptation en vue d'aider les pays en développement sans leur imposer une charge excessive.



2) Mécanismes d'Appui à la mise en œuvre

Les participants ont insisté sur la nécessité de prévoir des activités en 2016 et au-delà visant l'accompagnement des pays dans les domaines suivants :

- Appui à la formulation de projets bancaables d'adaptation et d'atténuation pour donner la chance à tous les pays de pouvoir élaborer et présenter des projets de qualité ;
- Appui à la mobilisation des ressources financières et des différents instruments ;
- Appui traditionnel de la Francophonie à travers la production du guide des négociateurs et la mise à disposition d'un pavillon francophone à Marrakech ;
- Programme de sensibilisation et mobilisation pour les partie-prenantes au niveau national, notamment des jeunes (IFDD) ;
- Sensibilisation des pays donateurs sur l'urgence d'un appui à la préparation de projets structurants, transformationnels et bancaables pour l'adaptation et l'atténuation.

Un engagement continue au plus haut niveau politique est nécessaire afin de porter ces messages lors des différents événements politiques clés de l'année 2016, à commencer par la cérémonie de signature de l'Accord en avril à New York.

Les participants ont par ailleurs rappelé la nécessité des activités qui favorisent l'apprentissage et les échanges sur les meilleures pratiques entre les pays et ont indiqué le rôle important de la coopération Sud-Sud et la possibilité d'envisager des missions d'appui spécifique dans les pays.

Le programme d'aide à la préparation de projet et au renforcement des capacités institutionnelles du Fonds Vert pour le Climat a été identifié comme une opportunité à très court terme. Le calendrier des réunions du Conseil d'Administration du Fonds de cette année sont autant d'échéances importantes pour la soumission de projets par les pays. Les réunions prochaines du Conseil auront lieu en Juin, Octobre et Décembre 2016 et se concentreront sur l'approbation de projets pour satisfaire à l'objectif que le Conseil s'est fixé d'approuver des projets pour un montant de 2,5 milliards de Dollars cette année.

Activités transversales

Les activités transversales incluent la communication et les sensibilisations à deux niveaux :

- au niveau de la conférence de Marrakech en tant que Conférence africaine et francophone, à travers les animations et une série d'évènements francophones au sein du pavillon francophone lors de la CdP-22 ;
- auprès de la société africaine dans le cadre de l'éducation et de la sensibilisation de fond, à long terme de tous les segments et acteurs de la société africaine et francophone.

Il a été évoqué l'idée d'organiser un certain nombre d'évènements parallèles dont des événements festifs pour attirer l'attention de la jeunesse, y compris un grand concert mobilisant les artistes africains et francophones engagés dans la lutte contre les changements climatiques.

Feuille de route francophone : De Paris à Marrakech et au delà

Négociation technique mandatée par l'Accord de Paris et la décision 1/CP.21

| Date | Elément | Action | Article Paragraphe | Responsabilité |
|-------------------------------|---|--|------------------------------|--|
| 9 mars 2016 | Renforcement des capacités | Soumission des vues des Parties sur la composition du Comité de Paris pour le Renforcement des Capacités. Le secrétariat compilera les soumissions pour considération par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre/SBI à sa 44 ^{ème} session (Mai 2016) | Paragraphe 77 et 78 | Toutes les Parties |
| 22 avril 2016 – 21 avril 2017 | | L'Accord de Paris est ouvert à signature | Article 20.1 et Paragraphe 2 | Secrétaire Général des Nations Unies |
| 2 mai 2016 | CPDN | Le secrétariat met à jour le rapport de synthèse pour prendre en compte toutes les informations continues dans les CPDN soumises au 4 avril 2016 et de le rendre disponible au 2 mai 2016 | Paragraphe 19 | - Parties qui n'ont pas encore soumises leur CPDN - Secrétariat |
| 16-26 mai 2016 | | Groupe de Travail spécial sur l'Accord de Paris/APA tient sa 1ère session | Paragraphe 11 | Groupe de Travail spécial sur l'Accord de Paris/APA |
| 16-26 mai 2016 | Développement et transfert de technologie | Initier l'élaboration du cadre technologique établi à l'article 10.4 | Paragraphe 67 | Organe subsidiaire de Conseil Scientifique et Technique/SBSTA |
| 16-26 mai 2016 | Développement et transfert de technologie | - Préciser la portée et les modalités de l'évaluation périodique de l'efficacité et du caractère adéquat de l'appui fourni par le mécanisme technologique - Pour considération et adoption par le CdP25 (2019) | Paragraphe 70 | Organe Subsidiaire de Mise en Œuvre/SBI |
| 30 juin 2016 | Atténuation | Le Secrétariat met à disposition un registre provisoire pour l'enregistrement des CDN | Paragraphe 30 | Secrétariat |
| 7-18 novembre 2016 (CdP22) | | Groupe de Travail spécial sur l'Accord de Paris/APA tient sa 2ème session | Paragraphe 11 | Groupe de Travail spécial sur l'Accord de Paris/APA |
| 7-18 novembre 2016 (CdP22) | Finance | Engager un processus visant à recenser les informations que doivent communiquer les Parties au titre de l'article 9 (communications de pays | Paragraphe 56 | CdP22 |

| | | | | |
|--|--|---|-------------------|---|
| 7-18 novembre 2016 (2 ^{ème} session de l'APA) | Bilan mondial | développés tous les 2 ans) pour recommandation à la RdA/CMA Donner des conseils sur la manière dont les évaluations du GIEC peuvent éclairer le bilan mondial de la mise en œuvre de l'Accord et en rendre compte à la RdA2/CMA2 | Paragraphe 101 | Organe subsidiaire de Conseil Scientifique et Technique/ SBSTA |
| 7-18 Nov 2016 (COP22) | Finance et autre soutien (Technologie et renforcement des capacités) | Mener un dialogue de facilitation pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision 1/CP.19, paragraphe 3 et 4 et recenser les possibilités d'accroître les ressources financières fournies, incluant pour la mise au point et le transfert de technologie et le renforcement des capacités | Paragraphe 115 | CdP |
| 2016 | Transparence | Le FEM fait figurer dans son rapport annuel à la CdP des informations sur la conception, la mise au point et la mise en œuvre de l'initiative de renforcement des capacités pour la transparence (paragraphe 84) | Paragraphe 88 | FEM |
| 2016 | Action pré 2020 | Nommer les champions de haut niveau | Paragraphe 122(a) | Président de la CdP21 (France) |